



Doc. 13942
25 janvier 2016

La Méditerranée: une porte d'entrée pour les migrations irrégulières

Amendement¹ n° 5

Dans le projet de résolution, paragraphe 12.3.1, remplacer les mots « y compris en augmentant le nombre de réinstallations et d'admissions pour motifs humanitaires, de mesures » par les mots suivants:

«en adoptant un programme et des régimes de réinstallation plus réalistes et plus durables, ainsi que des mesures d'admission pour motifs humanitaires.»

Note explicative

Les Syriens ont été contraints de quitter leur pays et de trouver refuge dans les pays voisins. Ainsi, plus de la moitié d'entre eux se trouvent en Turquie. Malgré les appels de la Turquie en faveur d'une réinstallation des réfugiés depuis le début de la crise syrienne, la réaction de la communauté internationale est inadaptée à la situation.

Déposé par:

YAŞAR Serap, Turquie, CE
BABAOĞLU Mehmet, Turquie, CE
DİŞLİ Şaban, Turquie, PPE/DC
KÜÇÜKCAN Talip, Turquie, CE
ÖNAL Suat, Turquie, CE
USTA Leyla Şahin, Turquie, CE

1. 2016 - Première partie de session

